

A LA GUERCHE DE BRETAGNE OU AILLEURS : NON AUX ASSIGNATIONS À RESIDENCE DES PERSONNES SANS-PAPIERS !

L'assignation à résidence, c'est une privation de liberté

Depuis plusieurs mois, plusieurs familles de migrants déboutés du droit d'asile sont assignées à résidence à La Guerche de Bretagne.

L'assignation à résidence concerne les étrangers frappés d'une mesure d'éloignement, qui ne peuvent pas être immédiatement renvoyés de France. Elle peut remplacer un placement en centre de rétention notamment dans le cas des familles : en effet, les enfants ne pouvant plus être placés en rétention depuis juillet 2012, la préfecture loue des logements pour y installer et assigner les familles victimes d'une mesure d'éloignement.

Les personnes assignées à résidence doivent aller pointer régulièrement à la gendarmerie et peuvent être contraintes de remettre leur passeport ou tout document d'identité.

Ainsi, même si les personnes ne sont pas « enfermées », l'assignation à résidence est une décision de la Préfecture qui prive des êtres humains de liberté juste parce qu'ils n'ont pas de papiers.

L'assignation à résidence, ça sert à expulser

Le secrétaire général de la préfecture 35 lui-même le rappelait récemment : l'assignation à résidence « est un lieu d'hébergement temporaire pour les familles en voie d'expulsion ».

Concrètement, le mardi 18 février, à l'aube, une de ces familles avec 5 enfants dont 4 scolarisés à La Guerche de Bretagne et qui rentrait dans les critères de régularisation de la Circulaire Valls – enfants scolarisés depuis plus de trois ans, installation sur le territoire français depuis plus de 5 ans – a été expulsée vers Moscou via Paris en avion spécial (bonjour le coût).

A Paris, la famille ayant réussi à refuser d'embarquer dans le second avion, elle s'est retrouvée dans le Centre de rétention du Mesnil Amelot duquel elle a été libérée le soir même suite aux protestations de nombreuses associations et partis politiques. Depuis, ils ne sont pas revenus à La Guerche.

Expulser une famille avec enfants scolarisés, la préfecture n'avait encore jamais osé en Ille-et-Vilaine : merci l'assignation à résidence !

Et en prime, à la Guerche, assignation à résidence rime avec harcèlement des personnes logées

Lieu de privation de liberté et antichambre de l'expulsion, l'assignation à résidence c'est révoltant en soi... mais à la Guerche, c'est encore pire !

En effet, pour assigner à résidence, la Préfecture 35 utilise à la Guerche les services d'un bailleur privé qui, non seulement arrondit ses fins de mois grâce à ça, mais en plus collabore avec la Préfecture : en s'introduisant dans les appartements en l'absence des personnes qui y sont logées, en photocopiant leurs papiers d'identité afin de faciliter les démarches d'expulsion, en surveillant les visites, en interdisant – sur consignes du secrétaire général de la préfecture – l'accès aux médias, et même en dénonçant à la préfecture des personnes qui n'avaient pas pointé à la gendarmerie (en les accusant par la même occasion de faire du « tourisme financé par l'Etat »). Des pratiques scandaleuses !

Alors, pour dénoncer les assignations à résidences et les pratiques indignes qui en découlent :

MANIFESTATION SAMEDI 29 MARS

**RDV à 15H devant la Mairie de la Guerche-de-Bretagne
pour aller à la rencontre des personnes assignées à résidence**

**NON AUX ASSIGNATIONS A RESIDENCE
NON AUX EXPULSIONS
REGULARISATION DE TOUS LES SANS PAPIERS**